



**Le ministre de l'Éducation de Base, Laurent Serge Etoundi Ngoa, et son collègue de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, Joseph Le, ont conjointement signé un arrêté le 6 septembre 2021 dernier, portant sur le lancement de la troisième phase du recrutement de 3 000 instituteurs à la fonction publique.**

Il y ressort que les épreuves écrites se dérouleront le 13 novembre prochain, dans les chefs-lieux des régions du Cameroun. «Ce nouveau recrutement rentre dans le cadre de la troisième phase du troisième programme de contractualisation des instituteurs de l'enseignement maternel et primaire, au profit des écoles primaires publiques du ministère de l'Éducation de base, au titre de la session 2021», apprend-on de Cameroon Tribune, le quotidien gouvernemental.

« Il vise «à corriger le déficit des enseignants constaté dans les écoles nécessiteuses du pays. Raison pour laquelle, chaque candidat devra choisir lors de la constitution du dossier, un établissement dans lequel il souhaite exercer. Mais également, composer dans le centre régional d'examen qui abritera la zone qui fera l'objet de son choix. La répartition des places ainsi que les quotas par région et par département seront fonction des besoins exprimés par les écoles évoquées», poursuit le même journal.

Le concours est ouvert à tous les détenteurs du Certificat d'aptitude pédagogique des

instituteurs des écoles maternelles et primaires (CAPIEMP) délivré au plus tard en 2016. Et à tous les titulaires des CAPIEM antérieurs, ayant pris part ou non aux précédentes phases du troisième programme.

Les postulants devraient alors avoir 40 ans au plus au 31 décembre 2021. Seuls les dossiers de candidature complets seront reçus dans les délégations régionales de l'Education de base, au plus tard le 25 octobre prochain» Rappelons que ce recrutement entre dans le cadre du Programme d'appui à la réforme de l'éducation au Cameroun (PAREC), financé par la Banque mondiale. «Le PAREC ambitionne d'enrôler 12 000 enseignants dans un délai de quatre ans».